

Bordereau de signature

Matérialisation d'une interdiction de
stationner rue Robert Pinchon du n_ 163 au
n_ 187

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib Ville, Application webdelib Ville	24/01/2024	Action : Visa
Theo Perez, MAIRE	25/01/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Theo PEREZ</u> (maire , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 05 juil. 2023 à 13:51 au 05 juil. 2026 à 13:51.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES VILLE // Délibération Ville

ARRÊTÉ

Services Techniques

INSTRUCTION
Service Technique

ARRETE N°A2024_020

Matérialisation d'une interdiction de stationner
rue Robert Pinchon
du n° 163 au n° 187

DECISION ET SIGNATURE
Commune de Bois-Guillaume

Le Maire de la commune de Bois-Guillaume

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213.1 et suivants,
- Le code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et suivants, R.321-1 à R.321-12, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 et R.635-7
- Le Code de la Route, et notamment ses articles R.417-6 et suivants,

CONSIDERANT

- Qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité d'interdire le stationnement des véhicules du n°163 au n°187 rue Robert Pinchon 76230 Bois Guillaume.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 163 au 187 rue Robert Pinchon 76230 Bois Guillaume

- Une interdiction de stationner sera matérialisée par un marquage jaune sur 70 mètres linéaires.

ARTICLE 2 :

Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire par les services de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 4 :

**Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Monsieur le Contrôleur Général de la Sécurité Publique,
Monsieur le Chef du service de la Police Municipale,**

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Dont une ampliation sera transmise à la Métropole Rouen Normandie :

Fait à Bois-Guillaume, le 24 janvier 2024

le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a small hook at the end, followed by a period.

Théo PEREZ